



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

**Secrétaire de séance :** M. Yoran DELARUE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. BONTEMPS, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

**Mandataires :** D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

**Délibération n°2015/002999**

**Rapport n°3.5 - FRI2 - Soutien au projet VEDIAS**

## FRI2 - Soutien au projet VEDIAS

**Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur**

### Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.

A ce titre, le financement du projet VEDIAS, qui implique les entreprises POLYCAPTIL, ALCIS et le CHRU-pôle Urgences, a déjà été affecté dans le cadre du FRI 2.

Le projet VEDIAS fait l'objet d'une affectation de crédits d'un montant total de 123 000 € sous forme de subventions réparties de la manière suivante : un soutien individuel à hauteur de 30 000 € à la société POLYCAPTIL, 23 000 € à la société ALCIS et 70 000 € au partenaire académique, le CHRU de Besançon.

### I. Présentation des partenaires

POLYCAPTIL dirigée par M. VINCHANT, est installée à Besançon. Cette PME bisontine est spécialisée en ingénierie électronique, optoélectronique et mécatronique. POLYCAPTIL a fait l'acquisition en 2011 de la société FCE (Franche-Comté Eprom). FCE est spécialisée dans la sous-traitance de production de cartes électroniques. L'effectif total aujourd'hui est de 28 personnes.

ALCIS Group dirigé par M. DELFORGE est basé sur Besançon et emploie 22 personnes. Le groupe est spécialisé dans la conception, l'homologation, la fabrication, la vente et la distribution de dispositifs médicaux.

Le CHRU de Besançon : le pôle Urgences – SAMU – réanimation médicale du CHRU est dirigé par le Professeur Gilles CAPELLIER. Ce pôle est constitué de 51 médecins répartis sur différentes activités spécifiques : le centre 15, le SMUR (service mobile d'urgence et réanimation), le service d'accueil des urgences et urgences vitales, l'unité d'hospitalisation de courte durée, la réanimation médicale, le centre d'hyperbare, la cellule d'urgence médico psychologique et le centre d'enseignement des soins d'urgence. Le pôle Urgences s'investit également dans les projets interrégionaux tels la création d'un Pôle d'excellence pour la prise en charge des détresses respiratoires et circulatoires aiguës avec le CHU de Dijon ; l'amélioration de la prise en charge des brûlures avec les centres de Metz (adultes) et Nancy (enfants) ; la collaboration avec le CHU de Dijon pour la création d'un centre d'oxygénothérapie hyperbare, Besançon ayant une forte expérience dans ce domaine. Le Pôle travaille également avec le laboratoire chrono environnement, Thema, les sciences humaines et sociales...

### II. Le projet VEDIAS : « Système d'aide intelligent et de diagnostic de la performance ventilatoire. Réalisation et validation d'un prototype fonctionnel en situation clinique dans un essai chez l'homme »

Le projet VEDIAS vise la validation clinique chez l'homme, et conformément à la réglementation, d'un dispositif médical non invasif, adaptable sur un insufflateur manuel de ventilation d'une personne en détresse respiratoire. Ce projet vise à améliorer les performances de la ventilation manuelle en apportant à l'utilisateur des informations sur les volumes d'air inspirés et expirés par le patient et sur le cadencement respiratoire adéquat. Le projet VEDIAS est la suite du projet MIS (masque insufflateur de sécurité), ayant permis de réaliser un démonstrateur validant, sur poumon artificiel, le dispositif d'aide à la ventilation respiratoire. Ce dispositif est totalement innovant. Un dépôt de brevet a été réalisé sur cette première phase de résultats et trois publications scientifiques ont été faites dans des revues prestigieuses ainsi que trois communications orales dans les congrès d'urgentistes.

Le chef de file du projet est la société POLYCAPTIL. Son rôle est de concevoir et développer le dispositif, ses composants électroniques et systèmes de contrôle. La société ALCIS est en charge de la qualification, certification CE/FDA pour la fabrication et la mise sur le marché du dispositif. Le Pôle urgences, quant à lui, doit mettre en place les méthodes d'évaluation de la performance et l'élaboration des algorithmes d'analyse, ainsi que la conduite des essais de validation précliniques et cliniques.

L'intérêt de VEDIAS est de permettre d'améliorer la prise en charge des patients en détresse respiratoire, la formation des secouristes (pompiers, ambulanciers, armée, etc.) et surtout d'augmenter le taux de survie dans l'arrêt cardiaque (actuellement taux de 5 %, soit 700 000 décès par an en Europe).

La création d'une Start Up est envisagée en fin de programme pour la commercialisation du dispositif. Le projet VEDIAS implique au total 15 personnes.

### **III. Modalités**

Durée du projet : 36 mois

Montant total du projet : 980 000 €

Les financeurs du projet VEDIAS sont également les Conseil Régional et le Département du Doubs.

Le montant de l'aide de la CAGB proposée à la société POLYCAPTIL est de 30 000 € (le montant de l'aide du Conseil Régional est de 50 000 € et le montant de l'aide du Département est de 60 000 €).

Le montant de l'aide de la CAGB proposée à ALCIS est de 23 000 € (le montant de l'aide du Conseil Régional est de 42 000 € et le montant de l'aide du Département est de 32 000 €).

Le montant de l'aide de la CAGB proposée au CHRU-pôle urgences est de 70 000 € (le montant de l'aide du Conseil Régional est de 150 000 €).

**Mmes MP. BRIENTINI, ML. DALPHIN, C. CUINET, P. JEANNIN et A. VIGNOT et MM. JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, dans le cadre du soutien au projet VEDIAS :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à la société Polycaptil,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 000 € à la société Alcis,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € au CHRU-pôle urgences.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Le Président

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité